Direction d'école :

Les EPEP en marche !

La 2ème réunion sur le fonctionnement des écoles s'est tenue jeudi 21 décembre. Le ministère y a présenté le projet de décret mettant en œuvre, à titre expérimental, les Etablissements Publics d'Enseignement Primaire, répondant ainsi à l'article 86 de la loi 2004 sur les responsabilités et libertés locales.

Le SE-UNSA a tenu à être présent pour défendre la profession en contrant point par point les mesures négatives contenues dans ce projet, contrer des interventions syndicales, complices du passage en force du ministère (SNE).
Une fois de plus, le Snuipp, le SGEN et FO ont préféré pratiquer la politique de la chaise vide plutôt que de porter les revendications des personnels qu'ils représentent! Pour le SE-UNSA le sujet est grave , en effet ce projet de tutelle des élus sur le fonctionnement des écoles est inacceptable!

Le SE-UNSA a rappelé, en ouverture de séance, son profond désaccord sur les retraits de salaire opérés contre certains directeurs d'école.

Par ailleurs, nous avons rappelé que notre participation à cette réunion reposait sur la volonté de faire valoir nos mandats sur la direction et le fonctionnement de l'école, de répondre aux nombreux questionnements suscités par ce texte mais aussi de faire lever, par l'administration, les inquiétudes qui pointaient.

Le SE-UNSA est intervenu sur les points suivants :

- Ce n'est pas par une réponse "structurelle", que sera résolu le problème de fonctionnement et d'efficacité pédagogique posé. Ce problème récurrent ne peut se résumer à une seule mutualisation des moyens, sans construction d'un projet répondant à des besoins clairement identifiés, au profit de la réussite de nos élèves. Il est hors de question de servir les intérêts des élus et d'accepter une mise sous tutelle de l'école et des personnels d'Etat !

- Incohérence à discuter de ce sujet sans la présence justement des élus et des parents d'élèves, membres à part entière du conseil d'administration de cette nouvelle structure. Nous avons ainsi réclamé la liste des communes souhaitant entrer dans l'expérimentation et qu'une réunion, initiée par le Ministère, puisse se tenir en présence de ces partenaires, afin de faire valoir nos arguments réciproques.

- Refus absolu de voir l'organisation des écoles sous tutelle des maires qui se retrouvent majoritaires à 50 voire 60% dans le conseil d'administration de ces EPEP

- Refus de la complexification et l'alourdissement des tâches, l'empilement et le manque de lien entre les instances de concertation des écoles et de l'EPEP avec au final, un accroissement de la charge de travail des enseignants et des directeurs des écoles de ces EPEP

- Désaccord quant au statut, de fait, de responsable hiérarchique, assigné au directeur de l'EPEP ! Disproportion de pouvoirs pour ce directeur d'EPEP....Il y a beaucoup à craindre quant au fameux « statut d'emploi » pour certains directeurs dont on doit discuter dans l'autre groupe de travail : recrutement, responsabilités, traitement … mais qui rejoint, naturellement, la problématique du directeur de l'EPEP. Ce dernier ressemble à un « Canada dry » du chef d'établissement d'EPLE mais version 1er degré, comme s'il suffisait de faire endosser au directeur d'école le costume, bien peu confortable par ailleurs, de directeur d'EPEP sans avoir annoncé clairement la couleur dès le départ !

S'OPPOSER et proposer !